

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
13 septembre 2016

Date d'affichage :
26 septembre 2016

L'AN deux mille seize, le 19 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (jusqu'à la question n° 14), Mmes CHANIER (à partir de la question n° 12), CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Françoise LAFOND à compter de la question n° 15

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 11

M. Laurent PAULET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Serge BIONNIER

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Suzanne MACHANEK

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2016**

QUESTION N° 27

OBJET : Don de panneaux de basket à la commune de Combronde

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n°3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 7 septembre 2016.

La Commune de Riom dispose de deux panneaux de basket actuellement stockés et non utilisés au gymnase de l'Amitié.

La Commune de Combronde a sollicité Riom pour une cession à titre gratuit de ces deux panneaux de basket, sans aucune contrepartie.

Le dernier rapport de Socotec, organisme de contrôle, ayant vérifié les panneaux sera transmis lors de la prise en charge du matériel par la Commune de Combronde. La Commune de Riom sera alors déchargée de toute responsabilité sur le devenir du matériel.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver la cession à titre gratuit de deux panneaux de basket à la Commune de Combronde.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 septembre 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL